

## ALGERIE TELECOM

### DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/119/2024

Jijel le : 04 12 2024

## 2 IEME MISE EN DEMEURE

### \* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **MESSADI ABDELWAHAB** représentée par son gérant Mr **MESSADI ABDELWAHAB** , sis à : **LOT LOUNIS N° 28 JIJEL**

### \* Identification de l'opération

- Contrat N° : 13/AT/SDT/DRA/2021
  - ODS de démarrage des travaux : **04** du **06.03.2024**
- Projet : **TRAVAUX DEVELOPPEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION – ODN CITE : EL HADDADA OUEST -DEBAGH JIJEL**

### \* Objet de la mise en demeure :

- Le non-respect de la 1iere mise en demeure
- Abondant de chantier (absence de moyens humains et matériels sur site )
- La consommation des délais contractuels
- Négligences des engagements contractuels

6. De ce fait, vous êtes tenus d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur .

### \* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

### \* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Le Directeur

Sous Directeur Technique Opérations  
**PEY Lamine**  
Sous Direction Technique  
DIRECTION OPERATIONNELLE  
DES TELECOMMUNICATIONS - JIJEL

المدير الفني لإتصالات الجزائر  
لؤنيسة حيط  
إمضاء : أبو بكرة عبد السلام